



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

Charente-Maritime

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 10 mars 2016

Présents : MM VINCENT, PORTIER, MME CROOK, M PERROCHEAU, MMES OLIVIER, EGRETEAU, BOURDAGEAU, RENOUX, DEBRIS, MM BLAIN, LAIGO, RAUD, BERNIER, LEGER,

Absents excusés : M. MARTIN

Secrétaire de séance : MME DEBRIS

01/17032016 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente les résultats de la gestion communale pour l'année 2015 :

Investissement

Dépenses	Prévues :	453 407,01
Réalisées :		266 061,03
Reste à réaliser :		41 486,91
Recettes	Prévues :	453 407,01
Réalisées :		501 299,26
Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	817 199,92
Réalisées :		754 857,63
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévues :	817 199,92
Réalisées :		800 461,95
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	235 238,23
Fonctionnement :	45 604,32
Résultat global :	280 842,55

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme RENOUX, le conseil municipal procède au vote du compte administratif de l'exercice 2015.

Votes pour 12 ; 1 abstention

02/17032016 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire,

expose aux membres que le compte de gestion est établi par la trésorière comptable, Madame SOUDAIS à la clôture de l'exercice et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Votes pour 13, 1 abstention

03/17032016 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. VINCENT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	21 062,60
- Un excédent reporté de :	66 666,92

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 45 604,32

- Un excédent d'investissement de :	235 238,23
- Un déficit des restes à réaliser de :	41 486,91

Soit un excédent de financement de : 193 751,32

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	45 604,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 604,32

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCÉDENT **235 238,23**

Votes pour : 14

04/17032016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2016

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 9 mars 2016,

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2016 des taxes suivantes :
taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MAINTIENT, pour l'année 2016, les taux d'imposition appliqués en 2015, à savoir :

Habitation :	12,98 %
Foncier bâti :	18,56 %
Foncier non bâti :	53,34 %

05/17032016 : DOTATIONS SCOLAIRES 2016

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 9 mars 2016,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, que le montant de l'attribution concernant l'achat de fournitures scolaires de 2016 reste équivalent à 2015 soit :

- dotation par élève pour les fournitures scolaires :	43,60 €
- dotation par élève pour les autres frais de fonctionnement :	<u>2,97 €</u>
Soit par élève au total.....	46,57 €

D'autre part, la décision d'attribuer en dotation une somme de 10 € par élève pour l'acquisition de matériels pédagogiques afin de permettre aux enseignants de disposer d'un budget modulé en fonction du nombre d'élèves par classe est reconduite pour 2016.

06/17032016 : TARIFS COMMUNAUX

A la rentrée scolaire de septembre 2016, les tarifs des TAP (Temps Activités Périscolaires) et du restaurant scolaire seront les suivants :

TAP : 25 € par enfant pour l'année scolaire (+ 25%) (12 voix pour et 2 abstentions)

Prix de vente du repas au restaurant scolaire : 3,15 € pour les enfants et 6,00 € pour les adultes (13 voix pour et 1 abstention)

Il n'est pas envisagé cette année d'augmenter le prix de la location de la salle communale associative mais de revoir ses conditions de location. Décision adoptée à l'unanimité.

07/17032016 : CIMETIERE COMMUNAL

Création d'un espace cinéraire pour les cavurnes :

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière, le Maire propose de consacrer un emplacement au Nord du cimetière communal situé le long du mur de clôture (côté rue de Betphagé) de 15 mètres de long sur 2 mètres de large pour la création de cavurnes pour accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées. Les travaux qui consisteront à ôter un tamaris, remblayer le terrain, mettre en place d'un film géotextile seront réalisés en régie par les services techniques de la commune.

Suppression des concessions perpétuelles :

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que les concessions perpétuelles présentent des inconvénients en immobilisant une grande partie du cimetière.

En outre, il est souvent constaté que les concessions perpétuelles ne sont plus entretenues après une ou deux générations et même, souvent, elles ne le sont plus avant la première, ce qui nuit, par leur aspect d'abandon, à la décence du cimetière, obligeant la commune à engager une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon comme c'est le cas actuellement.

Le maire propose de ne plus octroyer de concessions perpétuelles et d'instituer une catégorie de concessions temporaires de trente ans, ce qui revient à garantir aux familles des droits dans le temps voire perpétuellement tant que la famille renouvelle ses droits. Il précise toutefois, que si le conseil décide de ne plus octroyer de concessions perpétuelles, cette mesure ne concernera que l'avenir et n'affectera en aucune façon l'existence de celles octroyées jusqu'à ce jour.

Tarif des concessions trentenaires :

Le maire propose de passer le prix de la concession de cimetière de 34,80 euros par mètre carré superficiel à 200,00 euros la concession de 3,40 m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour :

- **décide** la création d'un espace cinéraire

et 13 voix pour et une abstention :

- **décide** de supprimer les concessions perpétuelles,
- **d'instituer** des concessions trentenaires au tarif de **200,00 euros pour 3,40 m²** à compter de la présente délibération rendue exécutoire par affichage en mairie et transmission en Préfecture.

08/17032016 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF DE 2016

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	380 987,89
Recettes :	422 474,80

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	753 116,18
Recettes :	753 116,18

Pour rappel, total budget	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	422 474,80 (dont 41 486,91 de RAR)
Recettes :	422 474,80 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	753 116,18 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	753 116,18 (dont 0,00 de RAR)

09/17032016 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2015 DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente les résultats de la gestion communale pour l'année 2015 :

Investissement

Dépenses	Prévues :	250 878,96
Réalisées :		203 507,54
Reste à réaliser :		38 900,00
Recettes	Prévues :	250 878,96
Réalisées :		75 255,31
Reste à réaliser :		175 623,65

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	16 185,34
Réalisées :		12 975,55
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévues :	16 185,34
Réalisées :		8 505,34
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **- 128 252,23**

Fonctionnement : - **4 470,21**

Résultat global : - **132 722,44**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme RENOUX, le conseil municipal procède au vote du compte administratif de l'exercice 2015.

Votes : 12 voix pour ; 1 abstention

10/17032016: EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE 2015 DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire,

expose aux membres que le compte de gestion est établi par la trésorière comptable, Madame SOUDAIS à la clôture de l'exercice,

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Votes : 13 voix pour, et 1 abstention

11/17032016 : 03/17032016DEL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 DU BUDGET ANNEXE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. VINCENT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de de fonctionnement de :	4 035,13
- Un déficit reporté de :	8 505,34

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 4 470,21

- Un déficit d'investissement de :	128 252,23
- Un excédent des restes à réaliser de :	136 723,65

Soit un excédent de financement de : 8 471,42

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DEFICIT	4 470,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 470,21

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT	128 252,23
---	-------------------

Votes : 14 voix pour

12/17032016 : VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF DE 2016

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget annexe Primitif de l'exercice 2016 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	279 378,75
Recettes :	142 655,00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	8 800,00
Recettes :	8 800,00

Pour rappel, total budget	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	318 278,65 (dont 38 900,00 de RAR)
Recettes :	318 278,65 (dont 175 623,35 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	8 800,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	8 800,00 (dont 0,00 de RAR)

13/17032016 : PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – demandes de subventions

Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) - EXERCICE 2016

Comme chaque année à la même époque, il est demandé à notre commune de déposer ses programmations pour solliciter une Dotation d'Équipement. Elle est attribuée aux communes pour la réalisation de travaux spécifiques.

Le taux de subvention est compris entre 25 % et 40 % pour l'ensemble des catégories éligibles. Conformément aux orientations retenues pour la mise en œuvre de la programmation DETR 2016, fixant une liste d'opérations prioritaires, il est proposé de donner pouvoir au Maire pour solliciter une DETR au titre de l'année 2016, sur le programme suivant :

- travaux de réhabilitation de la mairie

L'estimation des travaux s'élève à 66 000 € H.T :

- Couverture – isolation – Electricité
- Menuiseries extérieures
- Aménagement des cheminements extérieurs
- Réalisation de parking pour les personnes à mobilité réduite
- Adaptation handicapés
- Sécurisation du bâtiment

Le conseil municipal, après délibération, approuve ce projet et sollicite des aides publiques, sachant que ces travaux nécessaires permettront de :

- Répondre aux critères d'accueil des personnes à mobilité réduite,
- Améliorer la qualité et les conditions de réception du public,
- Améliorer les performances énergétiques
- Améliorer les conditions de travail du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DONNE POUVOIR au Maire pour solliciter une DETR pour le programme 2016 ainsi que toutes subventions les plus larges possibles.

14/17032016 : PASSEPORTS « LOISIRS JEUNES »

Monsieur Stéphane PORTIER, adjoint, chargé de la vie du village, de la démocratie locale et de la vie associative rappelle que le dispositif Passeports Loisirs Jeunes propose des loisirs aux jeunes de 12 à 17 ans durant la période estivale. C'est le CDIJ (Centre Départemental Information Jeunesse) qui organise l'opération. Il prépare les chéquiers qui permettent aux jeunes de participer à des activités sportives ou culturelles à des tarifs préférentiels. Les jeunes doivent acquérir une carte d'adhésion de 3 € au CDIJ, pour pouvoir ensuite acheter des chéquiers d'activités (de 30 à 50 € selon le quotient familial) ou des entrées à l'unité des sites partenaires de l'opération.

Les communes membres de la CDA sont sollicitées à hauteur de 60 € par jeune adhérent.

Entendu le rapport de Monsieur Stéphane PORTIER, le maire propose à l'assemblée de bien vouloir inscrire au budget de 2016, 360 € pour 6 adhérents, sachant que si aucune demande n'est faite, la commune ne verse rien.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au dispositif et l'ouverture de crédit de 360 € au budget 2016

15/17032016DEL : CONTRAT AVENIR

Un agent employé au groupe scolaire sous contrat avenir est arrêté depuis le 26 janvier 2016. Afin de faire face à la surcharge de travail que cela occasionne, et en perspective du départ d'un autre agent en août 2016, il a été recruté un nouvel agent dans les mêmes conditions depuis le 29 février.

Pour rappel, le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement de jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Contenu du poste/fonctions : au restaurant scolaire : encadrement et service auprès des enfants ; au groupe scolaire : encadrement des enfants et sorties scolaires ; au groupe scolaire : entretien des locaux ; animation des TAP sous la responsabilité de l'AFR ; et tout autre fonction en tant que de besoin

Durée du contrat : 36 mois du 29 février 2016 au 28 février 2019,

Durée hebdomadaire : 35h

Rémunération : SMIC

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016.

16/17032016 : DENOMINATION DE LA NOUVELLE IMPASSE DONNANT RUE DE LA CHARTRIE ENTRE LES NUMEROS 7 ET 13

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

L'impasse donnant rue de la Chartrie entre les numéros 7 et 13 dessert 2 terrains à bâtir.

Il convient pour faciliter son repérage, le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces parcelles puis de procéder à leur numérotation.

Il est proposé de dénommer l'impasse desservant les deux terrains « impasse Abbé VANNI ».

(1905, séparation des Eglises et de l'état. Des prêtres pour vivre fabriquent entre autres des bicyclettes. Raphaël VANNI nommé vicaire à St. Martin de Ré de 1903 à 1908, puis curé à Bourgneuf (Charente-Maritime) construisit des bicyclettes sous la marque "Euntes")

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la proposition de dénomination.

17/17032016 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL)

Le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier ses statuts pour ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques à compter du mois d'avril 2016. Il est demandé à chaque commune membre de délibérer sur la modification des statuts du SDEER. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical.

QUESTIONS DIVERSES :

Lors de la réunion sur le PLUi du 14 mars les services de la CDA ont présentés plusieurs scénarios de développement pour les 28 communes adhérentes. Les données démographiques font ressortir une nette croissance dans les petites communes péri-urbaines et une décroissance sur la ville de La Rochelle. Alors que l'objectif global est d'encourager la croissance démographique, la CDA envisage de faire passer les communes péri-urbaines d'une croissance moyenne annuelle actuelle de 1,8 % à 1 % par an sur les 10 prochaines années, La Rochelle et sa périphérie immédiate bénéficiant de surplus de population.

Monsieur le Maire, avec le soutien d'autres maires concernés, demande à la CDA d'envisager de nouvelles pistes de réflexion.

Monsieur VINCENT propose de réfléchir sur un nouveau logo de la Commune de Bourgneuf : il propose « BOURGNEUF RESPONSABLE ». (Accord du conseil municipal)

Constitution d'un groupe de travail des élus des communes de la CDA sur le Développement Durable Climat Energie (GTDDCE) : Dans le cadre de l'Agenda 21, la CDA anime un groupe de travail des élus du développement durable qui consacre ses travaux à la mise en œuvre sur le territoire de la gestion différenciée (alternative aux pesticides), de la préservation des ressources naturelles (eau et biodiversité). Dans le but de réussir la transition énergétique où chaque commune de la CDA représente un acteur majeur du changement, un élu de chaque commune sera chargé de suivre les travaux de ce groupe. Monsieur Pierrick BLAIN se porte volontaire.

Les murs et murettes donnant sur le domaine public et qui ont fait l'objet d'une déclaration administrative devront être crépis. A cet effet, un courrier sera adressé à tous les propriétaires concernés. M. PERROCHEAU souligne que dans le lotissement des « Terres nouvelles », les propriétaires attendent que la voie interne du lotissement soit terminée.

Monsieur Bernard RAUD fait remarquer que la haie du nouveau lotissement « Terres nouvelles » a été anormalement coupée. En outre, l'entreprise du lot VRD qui a épandu de la terre aux abords nord du multiservices et qui l'a engazonnée a particulièrement mal travaillé.

Monsieur RAUD propose de demander des devis pour la fourniture de jardinières en bois à ajouter le long de la rampe d'accès du point multiservices.

Madame Nicole DEBRIS déplore qu'aucun crédit n'ait été prévu au budget pour la réfection d'un mur d'enceinte d'un terrain communal qui jouxte le cimetière. Les travaux étant estimés à 10 000 euros, Monsieur le Maire propose de trouver une solution moins onéreuse qui pourrait garantir la solidité du mur.

Un deuxième point d'eau sera prochainement installé dans le cimetière et sera opérationnel dès les beaux jours ; le mur intérieur côté Nord Est du cimetière sera recrépi et l'espace cinéraire pour les cavurnes sera ensuite aménagé.

Mme DEBRIS rappelle qu'une haie d'un particulier rue de la Commanderie empiète largement sur le domaine public et nuit à la sécurité des piétons qui empruntent le trottoir. Il a été convenu de prendre contact avec le propriétaire pour lui rappeler les bonnes règles.

Monsieur Vincent LAIGO s'informe sur l'avancement du projet du terrain de boules sur l'espace laissé par la déconstruction de la salle polyvalente en face de l'épicerie. Le projet sera réalisé prochainement. Le coût de l'opération est estimé à 2 200 euros.

Madame Marie-France OLIVIER demande un volontaire parmi les élus pour l'aider à monter le dossier « une naissance, un arbre ». En effet, ce dossier relatif à la semaine de l'arbre et de la haie 2016 porté et subventionné par la Région doit être constitué en juin au plus tard. Monsieur Jean-Louis LEGER se porte volontaire pour assister Mme OLIVIER.

Dans le cadre des affaires scolaires, Mme WIEDEMANN a demandé un soutien financier à la commune pour une « classe découverte voile ». Sans précision sur le coût du projet, et le montant de l'aide demandée, le conseil municipal demande une présentation précise d'un plan de financement équilibré retraçant le coût du projet et le montant des aides sollicitées et/ou obtenues par le SIVOM Plaine d'Aunis, l'association des Parents d'élèves et la commune.

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) il a été convenu de doter le groupe scolaire de quatre Mallettes de Première Urgence (MPU).

Madame Aurélie CROOK est chargée de revoir les dépenses liées aux contrats des photocopieurs. Suite à une procédure de marché réalisé par un groupement de syndicats et pour laquelle l'opérateur SFR a été retenu, les factures afférentes à la téléphonie font l'objet d'une analyse effectuée par Soluris (anciennement Syndicat informatique) pour une étude de faisabilité.

Il est prévu également de revoir les contrats de fournitures de gaz et de contacter le groupe DALKIA.

Monsieur Stéphane PORTIER rappelle que la soirée jeux a été très réussie avec 120 participants.

Puis rappelle l'agenda des festivités prévues d'ici les vacances d'été :

- 9 avril : spectacle musical organisé par Bourgneuf festivités – places à réserver et à régler en mairie
- 18 juin : fête de la musique
 - o 1^{ère} partie organisée par le conseil des jeunes
 - o 2^{ème} partie au bistrot de l'épicerie soirée pop rock
 - o la chorale « A chœur battant » interviendra une vingtaine de minutes
- 2 juillet : fête du village organisée par Bourgneuf festivités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

La secrétaire,

Le Maire,

Nicole DEBRIS

Paul-Roland VINCENT